

AVIS aux PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion de procéder au changement de classification du FCP ETHICA (Part IC : FR0010597336 / Part MC : FR0013428141 / Part RC2 FR0013428158).

Ainsi, la classification du FCP actuellement « Actions des pays de la Communauté Européenne » n'existant plus au regard de l'AMF, elle sera donc remplacée par « Actions de pays de la zone euro » .

Ces modifications entreront en vigueur le 17 mars 2022.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DICIs des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).